



## AVIS DE COURSE

### REGATE « SUMMER VIBES REGATTA » SNPH

Grade 5B

Vendredi 19, Samedi 20 et Dimanche 21 juin 2026

(3 REGATES INDEPENDANTES)

LE HAVRE

**Préambule** La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - tout autre document applicable (par exemple les REV (Règles d'Équipement des Voiliers), ...

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 18 juin 2026 au plus tard. Des informations sur l'évènement seront transmises via le groupe WhatsApp (QR Code au début de ce document), veuillez rejoindre ce groupe dès que possible pour rester informé

Lien vers le groupe : <https://chat.whatsapp.com/K5fcpRxnFfk6dIExCPcU2C>

#### 3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 La compétition est ouverte à :
  - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 La régata est ouverte à tous les bateaux disposant d'un certificat du système OSIRIS.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 - Une Licence FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

- Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5 Les inscriptions se font en ligne sur :

- [www.snph.org](http://www.snph.org)

- <https://lehavre.axyomes.com/client/>

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 17/06	Droits après le 17/06
OSIRIS	4 Euros / Equipier / jour de course	5 Euros / Equipier / jour de course

Un apéritif sera proposé à tous les coureurs après chaque jour de course.

5.2 Autres frais :

*Une soirée des équipages ouverte à tous les coureurs sera organisée le samedi 20 juin (modalités de participation à venir)*

## 8 PROGRAMME

VENDREDI 19 JUIN 2026	Horaires	Lieu
Confirmation des inscriptions	De 9h00 à 18h00	SNPH
Briefing des coureurs	18h00	SNPH / Distanciel
Signal d'avertissement des courses du soir	19h00	Courses à suivre
Palmarès de la régata du vendredi	Dès que possible après le retour à terre	SNPH

SAMEDI 20 JUIN 2026	Horaires	Lieu
Confirmation des inscriptions	De 9h00 à 11h00	SNPH
Briefing des coureurs	11h00	SNPH
1er signal d'avertissement	12h00	Courses à suivre
Palmarès de la régata du samedi	Dès que possible après le retour à terre	SNPH

DIAMANCHE 21 JUIN 2026	Horaires	Lieu
Confirmation des inscriptions	De 9h00 à 10h00	SNPH
Briefing des coureurs	10h00	SNPH
1er signal d'avertissement	11h00	Courses à suivre
Palmarès de la régata du dimanche Remise des prix du championnat	Dès que possible après le retour à terre	SNPH

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 11 LIEU

11.2 Les zones de course se situent en rade du Havre.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer seront présentés lors du briefing journalier.

## 14 CLASSEMENT

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon [le système temps sur temps sans application du CVL.

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la

manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**21**

**PRIX**

Les prix pourront être distribués.

**22**

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le SNPH.